Mois de l'architecture : découvrez l'impressionnante réhabilitation de l'hôpital général d'Uzès

Cet édifice remarquable date du 18ème siècle, œuvre de l'architecte Rollin, et s'étend sur près de 3 000 m². Depuis la création de l'Hôpital Saint Sauveur au 13ème siècle, il a subi de nombreuses campagnes importantes de travaux, aux 18ème et 20ème siècles.

Publié le 15 mai 2014

L'Hôpital d'Uzès, le propriétaire s'approprie à nouveau le lieu, sous l'impulsion de l'architecte du patrimoine, Gabrielle Welisch. Découvrez-le sous différentes formes à partir du mardi 20 mai jusqu'au 13 juin 2014 dans le Mois régional de l'architecture. Cette animation, à l'initiative du service de l'architecture et du patrimoine de la Ville d'Uzès lève le voile sur un nouvel édifice remarquable dans Laissez-vous conter...

Uzès, ville d'art et d'histoire participe pour la première fois au Mois de l'architecture en Languedoc-Roussillon et propose huit rendez-vous inédits autour d'un fleuron du patrimoine local, l'ancien hôpital d'Uzès, route de Nîmes. Cet édifice remarquable date du 18e siècle, œuvre de l'architecte Rollin, et s'étend sur près de 3 000 m². Depuis la création de l'Hôpital Saint Sauveur au 13ème siècle, il a subi de nombreuses campagnes importantes de travaux, aux 18ème et 20ème siècles.

Le monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 2004 est en cours de réhabilitation par l'architecte Gabrielle Welisch d'Uzès à la demande de la direction de l'Hôpital d'Uzès. La présentation de la restauration de l'ancien hôpital d'Uzès, l'Hôpital général d'Uzès dans le cadre du « Mois de l'architecture en Languedoc-Roussillon » fait découvrir ce monument historique d'exception, de mi-mai à fin juin, avec les visites du quartier de l'hôpital, les visites de chantier, une conférence, le regard d'un artiste, et le rendez-vous « Laissez-vous conter une page d'archive », animé par Mireille Olmière, archiviste de la Ville, qui mettront en valeur ce projet d'envergure. Le musée Georges Borias exposera également des plans de l'édifice (XVIIIe s.).

Exposition photos de l'artiste Mark Laapåge

Une première **exposition photos** de l'artiste Mark Laapåge dévoile dans « théâtre de mémoire » une cinquantaine de clichés portant sur le chantier.

La **conférence** co-animée par le directeur de l'Hôpital d'Uzès, Denis Bruguier et l'architecte mandataire présente le projet et son ambition. La protection « monument historique » concerne les façades et toitures, le corps central avec l'escalier d'honneur et la chapelle en totalité, ainsi que le sol du jardin s'étendant au droit des bâtiments anciens. Le monument est actuellement inoccupé, sa réhabilitation permettra d'accueillir l'administration du centre hospitalier d'Uzès, propriétaire, actuellement installée dans un immeuble à proximité, trop exigu pour le nombre croissant de personnels administratifs.

Sous l'impulsion de la direction régionale des affaires culturelles, les acteurs de l'architecture en région s'associent pour proposer, du 14 mai au 29 juin 2014, la deuxième édition du mois de l'architecture en Languedoc-Roussillon à laquelle s'associe le service Ville d'art et d'histoire d'Uzès. Il présente cette richesse patrimoniale comme l'un des événements majeurs de sa nouvelle programmation.

A cet effet, il en profite pour éditer une brochure spécifique sur l'histoire de l'Hôpital d'Uzès. Elle est disponible sur simple demande à la mairie, à l'office de tourisme et dans les lieux culturels de la ville. Le programme complet des animations proposées autour du Mois de l'architecture sont à retrouver chaque jour sur l'agenda du site internet de la ville, sur les dépliants « Laissez-vous conter Uzès », d'avril à septembre 2014, téléchargeables en ligne et disponibles dans tous les lieux culturels et touristiques de la ville.

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)